

Contrat Impact Social. Les zones rurales au cœur de l'expérimentation

Déficit de capital culturel et économique, manque de perspectives et de confiance, absence de réseau, ambition scolaire réduite, filière courte privilégiée ...les jeunes de milieux ruraux (ou de petites villes isolées) naissent avec un éventail de destins plus restreints.

Des jeunes "contraints"

Un jeune tend à élaborer un projet professionnel en fonction de ce qu'il connaît déjà. Le milieu social dans lequel il évolue est souvent clé.

La proportion d'artisans, ouvriers et agriculteurs est plus importante que celle des cadres et des employés dans les campagnes (11 millions de Français soit 18% de la population). Les entreprises, et les possibilités d'insertion professionnelle sont de plus en plus concentrées dans les grands centres urbains, créant ainsi une situation d'éloignement de ces jeunes par rapport au monde de l'entreprise.

A cela, il faut rajouter un éloignement des ressources pédagogiques et culturelles, des options sportives, artistiques restreintes... **18km, c'est la distance que doit parcourir un jeune pour se rendre chaque jour dans son établissement scolaire.** Les lycéens ont donc le choix entre l'option formation disponible à proximité et l'option "déracinement". Quand la seconde option est envisagée, la contrainte financière vient souvent clore le débat. Du coup, les jeunes des zones rurales s'orientent vers des études courtes car moins onéreuses. **Après le bac, 47% d'entre eux s'orientent vers des filières technologiques courtes type BTS ou DUT.**

Cependant, au sein des filières de l'enseignement agricole, l'obtention d'un BTS reste un atout fort pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Le CIS, une véritable opportunité d'ouverture sociale

Il y a toujours eu dans la volonté d'Article 1 de ne pas être uniquement un réseau présent dans les plus grandes villes, qui concentrent la majorité des grandes entreprises françaises mais bien un réseau présent sur tout le pays afin d'aller distiller ses programmes y compris dans les territoires plus isolés. Le Contrat à Impact Social est une véritable opportunité d'expérimenter et de déployer nos dispositifs auprès des jeunes de milieux ruraux peu couverts par des programmes d'Égalité des Chances.

"Le CIS nous permet de venir dans des zones péri-urbaines et rurales où nous ne pouvions agir auparavant et où les actions d'égalité des chances sont parfois moins développées. Nous souhaitons co-construire notre programme avec l'Enseignement Agricole et venons donc en complémentarité des actions menées par les établissements scolaires avec lesquels l'accueil a été très chaleureux lors de la mise en place de la première phase d'expérimentation. Notre souhait est de faire changer de regard les jeunes sur leur perception d'eux-mêmes pour des parcours d'orientation et d'insertion éclairés et choisis en confiance." **précise Aurélie Lucas, responsable CIS Article 1.**

"Les professionnels, qui accueillent nos élèves en stage, ont un rapport privilégié avec le jeune qui s'épanouit auprès d'eux. C'est l'objet d'une alliance éducative entre l'école et l'entreprise qui favorise la réussite de nos apprenants. Les ateliers développés au lycée dans le cadre du partenariat avec Article 1 renforcent cette liaison. En cohérence avec le projet pédagogique, la présence des professionnels au sein de l'établissement, le lien plus étroit entre les deux environnements que côtoient les jeunes au cours de la formation, confortent la prescription d'un projet post-bac. Car, appuyée par le professionnel, la trajectoire scolaire au-delà du bac fait autrement sens chez l'élève, plus en confiance, mieux convaincu sans doute de sa pertinence." **proviseur d'un lycée partenaire.**

"Si l'on veut tenir la promesse républicaine, il faut aller chercher les talents partout où ils se trouvent. Les entreprises doivent se mobiliser pour aider l'école dans sa mission de promotion sociale. Elles sont légitimes pour cela, car elles peuvent compenser le déficit de capital culturel et de culture économique, le manque de perspectives et de confiance, et l'absence de réseau de ces jeunes. C'est avec cette collaboration de terrain entre l'école et l'entreprise que l'on pourra offrir à tous des conditions équitables pour construire des projets d'études ambitieux." **ajoute Benjamin Blavier, Co-fondateur & co-président de Article 1.**

Sur le terrain "Ca m'a permis de me connaître plus, de changer de regard et de me surpasser"

La première phase d'expérimentation a débuté en septembre 2018 auprès des élèves de premières professionnelles dans 11 lycées partenaires. Les 19 premiers ateliers organisés ont porté sur le thème de la "connaissance de soi". Les 20 ateliers restants portent eux sur les codes entreprises.

“Bien que notre équipe éducative accompagne l’orientation et promeuve la poursuite d’études auprès des jeunes, nous déplorons en général chez les élèves un manque d’ambition scolaire malgré leurs aptitudes. C’est le cas dans la filière aménagement paysager en particulier où couramment la seule perspective du bac professionnel motive. Cet écart entre les besoins de l’entreprise et le niveau de compétences du jeune est objectivement un frein à son insertion future et sa progression ultérieure.” raconte le proviseur de lycée.

“Nous avons une réelle volonté d’intervenir auprès des jeunes de bac professionnel des lycées agricoles pour lesquels la confiance en soi et la levée des auto-censures sont de véritables freins à la persévérance scolaire. Les rencontres avec les acteurs sur le terrain, tels que les proviseurs, les enseignants, les élèves mais également les professionnels, ont pu confirmer les besoins essentiels sur ces thématiques pour aider les jeunes à avancer dans leurs parcours scolaire et professionnel. Nos actions peuvent les surprendre car elles diffèrent de leur quotidien notamment les réflexions sur la connaissance de soi que les lycéens abordent parfois pour la première fois et qui leurs permettent de prendre conscience de leurs forces.” rajoute Aurélie Lucas, responsable CIS Article 1.

La mise en oeuvre du CIS s’étale sur 5 ans afin de suivre les cohortes sur plusieurs années et de mesurer l’impact de nos ateliers et programmes sur le long terme.

Verbatim d’élèves

“C’était intéressant, ça m’a permis de me connaître plus, de changer de regard et de me surpasser”
“J’ai appris que les difficultés peuvent être changées en qualité”

Verbatim d’enseignants

“Regard très intéressant et un peu différent du quotidien” Lycée agricole partenaire

FICHE CIS PROGRAMME D’ACTIONS Persévérance et ambition scolaire dans les zones rurales

Objectif: Accompagner **1 000 jeunes** de l’enseignement agricole
Durée: 2018 - 2023 soit 5 ans
Les territoires retenus sont les régions **Hauts de France et Occitanie**.

1. Cibles, objectifs et déploiement

A. Elèves de l’enseignement professionnel agricole de Première et de Terminale "aménagement du territoire et environnement" et "commercialisation"

Objectif: Agir sur la persévérance scolaire et les aider à développer la confiance en soi, croire davantage en leurs capacités, lever les réflexes d’autocensure et les amener à poursuivre leurs études.

Programme d’accompagnement : Ateliers collectifs (connaissance de soi, les codes professionnels et l’orientation), accès à la plateforme d’aide à l’orientation Inspire-orientation.org, et **visites de sites** afin de leur faire découvrir le monde de l’entreprise.

B. Elèves boursiers des BTS de l’enseignement agricole (BTSA) "aménagement du territoire et environnement" et "commercialisation"

Objectif: lutter contre le décrochage scolaire des élèves boursiers issus de bac professionnel, les motiver à poursuivre leurs études en leur donnant confiance en eux et en leurs capacités à aller jusqu’à l’examen de fin de cycle.

Programme d’accompagnement: mentorat individuel, ateliers collectifs sur des thématiques telles que découverte des métiers, savoir-être et des séances de coaching.

2. Structuration du projet: 1er CIS alliant fonds publics/privés

Le Contrat à Impact Social permet à des acteurs sociaux de mener un projet innovant et générateur d’économies pour les pouvoirs publics, tout en faisant porter le risque financier à des investisseurs privés.

La phase d'ingénierie a nécessité près de 18 mois en raison du caractère inédit et complexe du montage juridique et financier, renforcé par la diversité et des nombreuses parties prenantes associées. Il est à noter que le Contrat à Impact Social Article 1 est le premier CIS alliant fonds privés et fonds publics en tant que payeur final.

Les fonds privés sont rassemblés au sein du Fonds B., le fonds de dotation spécialisé dans le paiement sur résultat. Ce dernier intervient à hauteur de 200 000 euros en tant que payeur final aux côtés des Ministères grâce à un donateur privé, **la Fondation familiale d'Emmanuel Faber**, permettant ainsi de doubler le nombre de bénéficiaires du programmes et de favoriser l'essaimage en cas de réussite. *« Avec le Fonds B., nous avons fait le pari que la philanthropie pouvait jouer un rôle clef dans les contrats à impact social. C'est ce que nous faisons en doublant la cohorte de bénéficiaires du programme d'Article 1 »* Marion de la Patellière et Pauline Heuzé Fondatrices du Fonds B.

Quant au fonds public, ils sont répartis entre trois ministères partenaires.

Plus d'une 10aine d'organismes, entreprises ont été impliquées dans la structuration du projet. Huit conventions ont été rédigées entre les parties. **Le pilotage du projet a nécessité une personne à temps plein salariée Article 1 pour la structuration administrative du projet.**

Cette charge importante devrait toutefois pouvoir être minimisée pour les CIS ultérieurs, les bases juridiques et financières posées pour le CIS Article 1 ayant vocation à servir d'autres projets à venir.

3. Budget

Le budget du programme d'actions est de **1M€ avec 800 000€ pour l'Etat & 200 000€** pour le Fonds B. avec la contribution d'un donateur.

4. Critères d'évaluation

Indicateur de Déploiement d'Ateliers : Au moins 125 ateliers organisés au cours du programme,

Indicateur de Persévérance Scolaire : + 7 pts de % concernant la volonté de poursuite d'étude par rapport à un taux de référence national calculé chaque année,

Indicateur d'Implication : Au moins 25 mentors par cohorte

Indicateur d'Assiduité aux Examens : + 5 pts de % concernant l'assiduité à l'examen du BTS, par rapport à un taux de référence national calculé chaque année

5. Parties prenantes

Les investisseurs

BNP Paribas: Pour Laurence Pessez, Directrice de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe BNP Paribas : *« Nous sommes fiers d'avoir accompagné à double titre notre partenaire Article 1 pour le tout premier Contrat à Impact Social sur l'éducation en France, un axe majeur de notre politique d'engagement. D'abord en apportant notre expertise technique de structureur dès l'origine pour concevoir ce projet innovant, ensuite en tant qu'investisseur, gage de notre confiance dans la capacité de Article 1 à développer la persévérance et l'ambition chez les étudiants boursiers des lycées agricoles. »*

Caisse des Dépôts: rôle

Les structureurs

Sur le CIS de Article 1, BNP Paribas et Citizen Capital sont co-structureurs; ensemble, ils ont participé à la conception du projet, assuré toute l'ingénierie financière et en partie juridique, recherché et coordonné les investisseurs, assuré la contractualisation entre les différentes parties prenantes conjointement avec le cabinet d'avocats et coordonné les échanges avec les Ministères concernés.

Citizen Capital: Pour Laurence Méhaignerie, Présidente de Citizen Capital : *« Capital a accompagné Article 1 dès ses premières réflexions sur cet outil de financement innovant permettant de stabiliser les ressources de l'association dans la durée pour mener un programme social innovant. Nous avons beaucoup appris de notre accompagnement comme structureur du Contrat à Impact Social, démarche qui s'inscrit dans le prolongement naturel de notre métier d'investisseur à impact ».*

L'évaluateur

Kimso est en charge de l'évaluation du Contrat à Impact social. Il validera le niveau de performance atteint sur les 4 indicateurs au coeur du mécanisme financier. Il accompagnera également Article 1 dans la mise en place d'outils de suivi plus globaux de la

situation des jeunes bénéficiaires et réalisera des études régulières sur les facteurs clés de succès et limites du dispositif en vue de sa pérennisation.

Les payeurs

Le **Fonds B.** est le premier fonds philanthropique spécialisé dans le paiement sur résultat à travers les contrats à impact social. Il intervient en tant que payeur final privé afin de soutenir l'émergence de projets de prévention à l'efficacité sociale démontrée. Sa contribution permet de compléter l'apport de la puissance publique. Le Fonds B., éligible au régime du mécénat, est partenaire de la Fondation la France s'engage et de la fondation familiale d'Emmanuel Faber. www.fondsb.org

Le **Ministère de l'Agriculture** mène une politique publique forte afin de prévenir le décrochage scolaire, favoriser la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle. C'est pourquoi, il a répondu favorablement au projet déposé par Article 1 qui a pour objectif d'accompagner environ 1000 lycéens de milieux modestes issus de filières professionnelles agricoles, dans deux régions : Hauts de France et Occitanie, sur une période de 5 ans.

Le **Ministère de la transition écologique** promeut les CIS comme un nouvel outil favorisant les initiatives d'opérateurs sociaux ambitieux, par l'action du Haut-Commissariat à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale. Le portage politique de ces dispositifs permet déjà d'entrevoir de forts impacts pour les projets présentés aujourd'hui. Il permettra demain, via les résultats du groupe de travail sur la territorialisation des CIS et de la constitution du fonds de paiement au résultat, de faire changer d'échelle l'investissement à impact et ainsi les nouveaux projets sociaux.

Ministère de l'économie et des finances Le pôle Financement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et Investissement à Impact (PESSII) a été créé en 2015 au sein du Service du Financement de l'Économie de la Direction générale du Trésor. Il se consacre principalement aux problématiques liées au développement et à la régulation de l'investissement à impact social en France, au financement des entreprises de l'ESS, ainsi qu'au suivi des enjeux européens et internationaux liés à ces problématiques. Le PESSII a accompagné, à compter de 2016, la conception et le lancement des premiers Contrats à Impact Social (CIS) en France. Il participe également à la réflexion sur les formes et modalités que pourraient prendre les prochaines générations de CIS.

Sans compter l'implication du cabinet d'avocats De Pardieu Brocas Maffei, des cabinets d'expertise comptable et des commissaires aux comptes ainsi que de Aether Financial Services, représentant des investisseurs.

NOS PARTENAIRES

**CITIZEN
CAPITAL**

DE PARDIEU BROCAS MAFFEI **25** ANS
AVOCATS

 **BNP PARIBAS**

FONDSB.

KIMSO

ÆTHER
FINANCIERE SERVICES

 **BANQUE des
TERRITOIRES**

 **Caisse
des Dépôts**


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES